

# Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

## Mali

En 2018, le Mali a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a finalisé le Plan d'action national contre la traite des personnes et affecté un budget de 10 millions de dollars sur 5 ans à sa mise en œuvre. Il a également reconnu une personne coupable de tentative de traite de trois enfants vers la Côte d'Ivoire, et a dispensé des services à 53 victimes de l'usage d'enfant soldats, dont 21 ont été rendus à leurs familles. Enfin, en vertu de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant, le gouvernement a mené des activités visant à faire progresser les taux d'enregistrement des naissances. Toutefois, au Mali, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et les conflits armés. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production du coton et du riz. La législation malienne n'interdit pas de manière exhaustive l'esclavage héréditaire dans les affaires n'impliquant pas le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne ni de manière explicite l'usage, l'obtention et l'offre d'enfants pour des activités illicites. En outre, les ressources limitées ont fortement restreint la capacité du gouvernement de mettre pleinement en œuvre le plan national de lutte contre le travail des enfants et les programmes sociaux en place sont insuffisants pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble, surtout dans l'orpaillage artisanal, l'esclavage héréditaire et la servitude pour dette.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Mali, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants pour la production et le trafic de stupéfiants.	2009 – 2018
	Veiller à ce que le Code du travail précise les conditions dans lesquelles des travaux légers peuvent être effectués afin d'éviter le travail des enfants.	2015 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale l'esclavage héréditaire.	2017 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par les groupes armés non étatiques et dans tout conflit armé, et veiller à ce que la tranche d'âge spécifique des enfants protégés par la Circulaire interministérielle relative	2013 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	à la prévention, la protection et la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés soit conforme aux normes internationales.	
	Promulguer des lois prévoyant des sanctions pour les infractions liées aux pires formes de travail des enfants, notamment l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés.	2009 – 2018
Application	Publier des informations complètes sur le type des inspections du travail, des infractions et des sanctions en rapport avec le travail des enfants.	2010 – 2018
	Accroître les ressources, la formation et le nombre des inspecteurs du travail pour correspondre aux avis techniques de l'OIT, et augmenter le nombre des enquêteurs judiciaires responsables de l'application des lois relatives au travail des enfants afin de couvrir toute la main-d'œuvre de façon adéquate.	2012 – 2018
	Prendre des mesures visant à faire appliquer comme il se doit la législation relative au travail des enfants, surtout dans le nord du Mali, et intensifier les efforts pour que ceux qui se rendent coupables des pires formes de travail des enfants, y compris l'utilisation d'enfants soldats et l'esclavage héréditaire, soient poursuivis conformément à la législation en vigueur.	2013 – 2018
	Veiller à ce que les services sociaux du gouvernement aient assez de ressources et d'installations pour assurer la prise en charge nécessaire des victimes des pires formes de travail des enfants.	2016 – 2018
Coordination	Rationaliser la coordination entre les organismes gouvernementaux, notamment en assurant une coordination efficace entre la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants, le Comité national de coordination pour la lutte contre la traite des personnes et les pratiques associées, et d'autres organismes pertinents.	2010 – 2018
	Veiller à ce que la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants dispose de ressources suffisantes pour coordonner les efforts de lutte contre le travail des enfants.	2012 – 2018
Politiques	Veiller à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le	2012 –

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
gouvernementales	travail des enfants, notamment en allouant des ressources financières et humaines suffisantes.	2018
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles et les enfants vivant dans les zones touchées par les conflits, de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en augmentant les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, en procurant des fournitures scolaires, et en prenant des mesures pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants à l'école.	2010 – 2018
	Faire progresser les taux d'enregistrement des naissances pour que les enfants aient accès aux services sociaux, notamment à l'éducation.	2010 – 2018
	Développer les programmes existants afin de s'attaquer au problème du travail des enfants dans sa totalité, surtout dans l'orpaillage artisanal, l'esclavage et la servitude pour dette.	2014 – 2018
	Mettre en place de nouveaux programmes pour lutter contre le travail des enfants dans le travail domestique, la pêche, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2018
	Veiller à ce que l'armée et les groupes non étatiques armés n'occupent pas les écoles.	2018